attaché à la place de la résidence du gouvernement, » n'est pas nouveau pour nos lecteurs; toutefois, ils aimeront à relire l'ordre suivant, dont l'*Autographe* publie le *fac-simile* édifiant :

M. Dutré, prévôt civil attaché à la place de la résidence du gouvernement, est autorisé à requérir à la poste *la délivrance de toute lettre dont il indiquera le destinataire.*

Tours, le 27 novembre 1870.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre.
LÉON GAMBETTA.

Vive Rabagas !

—

M. Laluyé est mort avant-hier soir à la maison municipale de santé, faubourg Saint-Denis, à Paris, des suites de la maladie qu'il avait contractée à la prison de Ste-Pélagie, où il subissait la peine d'un an de prison, à laquelle il avait été condamné pour délit de diffamation envers M. Jules Favre.

Il était âgé de cinquante-neuf ans.

—

Avant-hier soir, aux Variétés de Paris, a eu lieu la première représentation de la Revue en Ville de MM. Clairville, Siraudin et Victor Koning. On sait que cette pièce avait été supprimée par ordre du gouverneur de Paris et que, sur les instances des auteurs, l'interdiction a été levée, mais après que leur pièce eut subi un certain nombre de corrections.

—

Les contre-maîtres des travaux du nouvel Opéra ont reçu la circulaire suivante :

Paris, le 2 février 1872.

Monsieur,

Par suite d'un ordre venu du ministère, application est faite de l'interdiction du travail du dimanche dans les chantiers de l'Etat. Veuillez donc, je vous prie, prendre les mesures pour que vos ouvriers ne se présentent pas dimanche prochain à l'Opéra.

Veuillez agréer mes civilités empressées.

Pour M. Garnier absent,
JOURDAIN.

—

Le célèbre chanteur de l'Opéra de Paris, Faure, continue de se faire applaudir chaque semaine de Bruxelles dans le rôle d'Hamlet; sa voix, loin à fléchir, semble gagner chaque jour plus d'ampleur. Diguement secondé par Mme Sessi, cantatrice d'un grand mérite, Faure attire un nombreux public à chacune de ses représentations.

—

John Bull sait compter, et on ne prend pas l'oncle *Sam* sans vert. Comment ces parents assez peu affectionnés résoudront-ils la question de l'*Alabama* ? Il y a fort à parier que les arbitres réunis à Genève doutent de la réussite de leur mission. Le cas est des plus embrouillés, et nous ne chercherons pas à le mettre au clair ; outre que les données nous manquent, nos propres ennuis financiers ne nous permettent guère de consacrer nos loisirs à ajuster les différends des *alliés* et *amis* qui ont assisté au naufrage de la France les mains dans les poches.

Un grain d'égoïsme ne nous messied peut-être pas, avoir tant chanté : « Les peuples sont des frères ! les peuples sont des frères ! »

Quoiqu'il en soit du litige, et si peu qu'il nous intéresse, il en ressort néanmoins un enseignement bon à se rappeler, en prévision de quelque insolence nous venant de l'autre côte de l'Atlantique.

Le cabinet de Washington réclame, dit-on, à celui de Saint-James cinq beaux milliards, — juste la somme que s'est allouée la Prusse pour s'indemniser de l'embarras de gouverner l'Alsace et la Lorraine. — Selon les hommes d'Etat américains, cette grosse somme est à peine une compensation suffisante des dommages causés par l'*Alabama*.

En capturant ou détruisant une quarantaine de navires, le terrible corsaire aurait tout simplement porté un coup si funeste au commerce de l'Union, qu'il ne s'en est pas encore relevé.

Les pertes subies sur mer seraient insignifiantes, comparées à la stagnation des affaires qui en est résultée.

« Les entrepreneurs de lignes de paquebots étaient dans des transes continuelles, les armateurs gardaient les voiliers ou leurs vapeurs dans les ports, les compagnies d'assurances cessaient d'assurer, les marchandises n'arrivaient pas ou pourrissaient en magasin, et des milliers de bras occupés au trafic maritime restaient oisifs. »

Très-bien, messieurs les Yankees ! mais si vous êtes sincères, si vos prétentions ne sont pas monstrueusement exagérées, vous n'êtes donc pas, malgré votre lointain isolement, aussi inaccessibles que vous vous l'étiez imaginé? La cruelle et dédaignée Europe peut donc avoir une prise certaine sur vos intérêts, c'est-à-dire sur ce qui vous tient le plus à cœur? Car enfin, un seul corsaire ayant détruit votre prospérité, que feriez-vous, la menace surgissant sur tous les points de l'Océan ? — Ah !

Si nous étions Anglais, nous ne manquerions pas cependant d'établir une reconvention. Nous dirions : « Soit, nous vous devons cinq milliards ! Mais vous qui nous avez fait une guerre directe, moins la déclaration, en permettant aux *fenians* de s'organiser militairement sur votre territoire, de parader dans vos rues l'arme au bras et enseignes déployées, puis de venir nous attaquer au Canada, à combien de milliards estimez-vous les résultats d'une pareille agression ? »

Mais nous ne sommes pas Anglais et notre dernier point est tout uniment un petit exercice de rhétorique.

ALEXANDRE DELOUCHE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

séance du 3 février 1872

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

L'un de MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal.

M. Schœlcher. — M. de Juigné a nommé, hier, M. Clémance u parmi les maires qui auraient participé à l'insurrection de la Commune. C'est une injustice. M. Clémenceau n'a nullement joué le rôle que M. de Juigné lui attribue. (Murmures.)

Plusieurs voix. — Adressez-vous au conseil de guerre. (Très bien ! très bien !)

Le procès-verbal est adopté.

M. Clément Laurier dépose, au nom de quelques-uns de ses amis et au sien, un projet de loi pour la libération du territoire (Ah ! ah !)

Une voix. — Vous nous deviez bien cela. (On rit.)

Le projet de M. Laurier consiste dans le rachat en rentes des chemins de fer par l'Etat et dans leur remise comme gage et en hypothèque entre les mains de capitalistes qui avanceraient la somme de trois milliards à l'Etat.

Une voix. — C'est le post-scriptum de l'emprunt Morgan. (Nouveaux rires.)

M. C. Laurier fait la critique du projet Soubeyran et de tous les autres, et s'attache à prouver qu'en quarante-six ans, grâce à son projet à lui, la France se sera libérée facilement des trois milliards et aura payé cette dette à l'étranger avec l'argent de l'étranger. Les articles 36 et 37 du cahier des charges des chemins de fer permettent au gouvernement d'entrer légalement et loyalement dans cette voie.

Une certaine agitation succède à cette communication.

M. Laurier demande l'urgence pour sa proposition.

M. Pouyer-Quertier ministre des finances.— L'émotion qui se manifeste dans dans l'Assemblée s'explique par l'immense intérêt engagé dans la question. Ce n'est pas sans étonnement que nous voyons surgir ainsi à l'improviste une si grave proposition. Il s'agit de deux grandes affaires : la libération du territoire et l'avenir de toutes nos voies de communication; et c'est au début d'une séance, et sans nous avoir prévenus, que l'on introduit un tel projet ! (Approbation.)

Nous ne pouvons accepter l'urgence; et, pourrassurer les porteurs d'obligation et d'actions de chemins de fer, nous demandons le renvoi à la commission d'initiative parlementaire, qui examinera mûrement l'idée de M. Laurier et de ses amis. Prenez garde qu'avec des projets aventurés, vous ne compromettiez la cause même que vous voulez servir. Alarmer le crédit, c'est nous priver des moyens d'action dont nous avons besoin. Jamais, ni aujourd'hui ni dans un mois, le gouvernement n'acceptera un projet qui compromettrait les garanties qui existent pour les porteurs de certains titres aussi bien que pour les porteurs de rentes. Quant à la libération du territoire, soyez sûrs, messieurs, que nous la poursuivrons avec la plus grande sollicitude et que cet intérêt nous tient au cœur plus qu'à personne. (Aux voix ! aux voix !)

M. Laurier retire sa demande d'urgence et se borne à réclamer le renvoi à la commission du budget. (Exclamations à gauche.)

M. de Larcy, ministre des travaux publics, insiste pour le renvoi à la commisson d'initiative parlementaire. La même proposition a été faite à la Constituante de 1848 et a été repoussée.

M. le président.— La dernière demande de M. Laurier est contraire au réglement. Le renvoi à la commission du budget implique l'acception préalable, l'urgence, de la part de l'Assemblée.

M. Laurier. – Alors, je demande de nous veau l'urgence. (Ah ! ah ! Rires.)

M. le président met aux voix l'urgence.

L'urgence est repoussée à la presque unanimité. L'extrême gauche seule a voté avec M. Laurier. La proposition est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de M. Princeteau, relative à l'interdiction de toutes fonctions publiques salariées aux membres de l'Assemblée nationale.

M. Dezanneau propose une disposition additionnelle portant que les députés ne pourront être ni nommés ni promus dans la Légion d'honneur excepté pour faits de guerre.

M. Lepère repousse cet amendement, parce qu'il tend à donner une confirmation à une institution que ses principes démocratiques repoussent. (Allons donc ! allons donc !)

Un scrutin est demandé sur l'amendement de M. Dezanneau. En voici le résultat :

Votants	483
Pour	417
Contre	66

L'Assemblée adopte l'amendement de M. Dezanneau.

L'Assemblée décide par 386 voix contre 117 qu'elle passera à la troisième délibération de la proposition Princeteau.

M. le président. — M. Tolain a la parole pour un fait personnel.

M. Tolain. — Je n'étais pas ici au moment de la lecture du procès-verbal : J'aurais réclamé au sujet de quelques paroles de M. de Juigné...

Une voix. — Il pas ici.

M. Tolain. — Il a dit que M. Millière était maire, oui. Or, M. de Juigné a maintenu, en ce qui concerne M. Clémenceau, l'accusation qu'il avait portée.

Une voix.—Et il a bien fait.

M. Tolain. — Permettez-moi de vous dire...

Une voix. — M. Clémenceau a déjà eu un avocat dans cette séance.

Autre voix. — Attendez donc que M. de Juigné soit là.

M. Tolain. — Moi qui ai vu, les 16, 17 et 18 mars, la conduite ferme et énergique de M. Clémenceau... (oh! oh! —allons donc! — assez!), permettez-moi de vous dire que je ne voudrais pas que mon silence pût être pris pour acquiescement à l'accusation de M. de Juigné. (assez! assez!)

Une voix. Allez demander leur avis aux juges du conseil de guerre!

M. de Lorgeril prononce quelques mots de sa place.

A l'extrême gauche. — A la tribune! à la tribune!

M. de Lorgeril se dirige vivement vers la tribune.

M. le président, se tournant vers la gauche.—Est-ce que vous n'en avez pas assez de ces scènes d'émotion et de trouble ? (A droite : Très-bien!) M. de Lorgeril n'a pas été interpellé : il n'a pas la parole; je ne lui la donne pas. (Approbation sur un grand nombre de bancs.

La séance est levée à six heures.

Comice agricole de Lille.

Procès-verbal de la séance du 31 janvier.

M. le président annonce qu'il a soumis à M. le maire de Lille la réclamation concernant la non-restitution des droits d'octroi à la sortie des animaux introduits entiers et sortant de la ville dépecés ou déshabiliés.

M. le maire a répondu que la fraude était difficile à éviter, mais que chaque fois qu'il était possible de vérifier la déclaration, le remboursement était effectué. Il a ajouté que l'apprivisionnement des bouchers forains à l'abattoir était rare et presque exceptionnel.

M. Potié certifie qu'un bon nombre de bouchers forains se fournissent à l'abattoir de Lille, plus de 200 moutons en sont sortis ainsi depuis peu.

M. Deleporte ne comprend pas que la fraude soit possible ; à Roubaix et à Tourcoing, le remboursement se fait à la sortie, et l'on s'y étonne que la même chose ne se fasse pas à Lille. Il connaît des bouchers qui préfèrent venir acheter à Rounaix plutôt qu'à Lille ; à raison du préjudice qu'ils éprouvent de la part de l'octroi dans cette dernière ville.

M. Crépelle croit le remboursement facile, sans danger de fraude ; l'octroi se paie à l'entrée au poids moyen, un décompte se fait à la sortie, d'après la vérification du poids réel à l'abattoir ; il suffirait donc que le remboursement soit fait à la sortie d'après le décompte en usage.

M. Meurein est chargé de soumettre de nouveau la question à l'administration municipale.

M. le secrétaire-général communique un arrêté ministériel du 10 janvier concernant les concours régionaux et fixant leur tenue pour 1873, 1874 et 1875. Ils n'auront donc pas lieu en 1872. Pour notre région, en 1873, Seine-et-Oise est désigne ; en 1874, l'Aisne ; en 1875, la Somme.

M. Heddebault, nouveau président, prend place au bureau et prononce une allocution destinée à renouveler le zèle de notre société.

Le sort désigne le canton de La Bassée pour être visité cette année, lors du concours d'arrondissement pour la bonne tenue des fermes.

Ceux de Cysoing, Armentières, Tourcoing-sud et Seclin seront visités pour l'instruction primaire agricole.

M. Deleporte-Bayard communique une nouvelle note sur l'élevage des veaux, ayant surtout pour but d'indiquer un moyen de nourrir les jeunes veaux d'une manière plus économique qu'au lait pur.

M. Mélisse fait observer que les indemnités promises par la loi de 1866 aux propriétaires d'animaux abattus comme contaminés par le typhus se font attendre depuis longtemps; sans doute, la pénurie du trésor empêchera qu'elles soient toutes payées en même temps; il demande qu'il soit dressé un état des ayant-droits les plus nécessiteux, afin que le paiement commence par eux. L'observation sera représentée à la commission nouvellement nommée pour le contrôle des déclarations.

M. le secrétaire-général donne communication d'un procès-verbal de la *Réunion des agriculteurs de l'Assemblée nationale*, où il est question d'un refus apporté par M. le ministre des finances à toute indemnité pour les moutons abattus, attendu que la loi de 1866 ne parle que des bêtes bovine.

Ce refus serait un préjudice grave pour plusieurs cultivateurs du Nord qui ont dû sacrifier leurs troupeaux. Le comice ne devrait-il pas prendre en main leur défense et demander qu'une décision législative soit provoquée ?

M. Crépelle fait observer que la loi de 1866 ne parle pas de moutons, mais qu'en se reportant à la législation antérieure, qui n'est pas abrogée, le droit à l'indemnité ne paraît pas contestable.

Une commission est désignée pour s'occuper de la question.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Baucarne-Leroux, député du Nord, qui éveille l'attention de l'agriculture sur la proposition d'une nouvelle surtaxe de l'alcool, déposée dans la séance du 19 janvier par M. Haentjens. Cette proposition, regardée d'abord comme peu sérieuse, paraît faire du chemin dans l'opinion de certains représentants. On chercherait à la faire accepter par les agriculteurs et distillateurs du Nord en faisant adopter en même temps un impôt sur les alcools produits dans le Midi par les bouilleurs de cru.

M. le président et plusieurs autres membre jettent à cette occasion un cri d'alarme, et voient dans ce projet un danger grave pour notre agriculture dont la betterave est le produit principal.

Dernièrement, lorsqu'il s'est agi d'imposer les matières premières, une agitation provoquée par les industriels en textiles a suffi pour arrêter une proposition que nous regardions comme juste et équitable; il est temps que l'agriculture ait son tour. Trop souvent elle s'est laissé surcharger sans se plaindre, pourquoi ne pas provoquer aussi des démonstrations à l'appui de nos intérêts ?

M. le président propose d'envoyer à Messieurs les représentants une protestation du Comice contre une taxe nouvelle sur les sucres ou les alcools, et d'inviter par une circulaire toutes les Sociétés agricoles de la région du Nord à se joindre dans cette démarche au Comice de Lille. La proposition est approuvée.

Le sociétaire-général,
A. DE NORGUET.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

A Monsieur le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX.

« Roubaix, le 4 février 1872.

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans votre numéro du 3 février, vous émettez un vœu véritablement patriotique : vous souhaitez, qu'à l'exemple des villes de Lille et Tourcoing, l'administration de Roubaix interdise la sortie des masques pendant le carnaval. Nous venons, Monsieur le Rédacteur, nous associer énergiquement à ce vœu. Nous le faisons au nom de la patrie en deuil, au nom des familles qui pleurent des fils, des frères mutilés ou dormant du sommeil de la mort dans les plaines de St-Quentin, à vingt lieues de Roubaix.

» Vous rappelez avec à propos ce qu'a écrit le Chef de notre Municipalité : « Nul » plus que moi, ne ressent les malheurs » de la patrie. » Lorsqu'on ressent ces malheurs, lorsqu'on voit l'étranger occuper encore une portion de notre chère France, lorsque, tous les jours, des augmentations nouvelles sur les choses nécessaires à la vie, viennent imposer à tous de nouveaux sacrifices, en nous rappelant (ce qui est plus dur), les douleurs de notre situation, pourrait-on, nous le demandons, autoriser des exhibitions grossières et ruineuses, des promenades ridicules, qui seraient desavouées, nous n'en doutons pas, par tous les hommes ayant quelque souci des convenances imposées par nos malheurs ?

» Dans ce temps plus qu'en aucun autre, le premier soin de l'administration nous paraît être de veiller au respect des malheurs de la patrie, au respect des veuves et des morts.

» En conséquence, nous vous demandons de nous servir de la voie de votre estimable journal, pour prier messieurs les Chefs de la Municipalité de prendre

---

III

Quelque efforts qu'eût fait le 1er régiment de dragons pour franchir rapidement la distance qui sépare Frossard de Fontainebleau, il était prêt de minuit quand son avant-garde atteignit les premières maisons de la ville.

Au moment où sa tête de colonne débouchait devant la cour du Cheval blanc, la grille du château s'ouvrit, et quelques hommes à pied en sortirent enveloppés dans leurs manteaux.

— D'où vient ce régiment ? demanda l'un d'eux d'une voix brève, sourde et anxieuse.

— De Troyes, répondit l'un des deux cavaliers qui marchaient en avant, la crosse du fusil appuyée sur la cuisse.

— C'est donc l'avant-garde de la grande armée.

— Oui.

— Dieu soit loué ! Quel régiment de dragons ?

— Le 14e, colonel Brancion.

Et les deux soldats passèrent.

Colonel Brancion !... répéta l'empereur, car c'était lui qui venait de faire ces rapides questions, Messieurs, continua-t-il, en se tournant vers les personnes qui l'entouraient, puisque ma brave armée de Champagne arrive, je n'ai pas besoin d'aller au devant des troupes qui viennent de Paris. — Berthier, expédiez-leur l'ordre de suspendre leur mouvement de retraite, et de prendre [illegible] de la Cour de-France. Le corps de Marmont formera l'avant-garde.—Montesquiou, allez dire à ce colonel dont le régiment défile, de venir me parler sur-le-champ dans mon cabinet. Je rentre au château... Un régiment déjà arrivé ! c'est prodigieux.

Un jeune officier supérieur, à la tournure svelte et gracieuse et au visage spirituel et doux, se détacha lestement du groupe, et se dirigea en courant vers la tête du régiment qui s'enfonçait déjà dans les rues sombres de la ville encore complétement dégarnie des troupes en ce moment.

Environ un quart d'heure après, Jacques était introduit dans le cabinet de l'empereur, qu'il trouva environné de plusieurs hauts fonctionnaires militaires, avec lesquels il semblait discuter vivement.

Napoléon, en l'apercevant, s'interrompit, vint droit à lui, le regarda avec un œil perçant et s'écria :

— Colonel, c'est superbe ! Mais la masse de l'armée vous suit-elle ?

— Oui, sire. Je n'ai dépassé qu'à Villevallier les têtes de colonnes de l'infanterie de la vieille garde. Je suis convaincu que demain avant midi l'empereur aura ici trente mille hommes sous ses ordres.

Le visage assombri de Napoléon s'illumina d'un des sourires de ses jours de bonheur et de gloire et il reprit :

— Ce n'est pas pour me flatter que vous me dites cela, colonel ?

— Non sire.

— Et dans quelles dispositions sont ces troupes ?

— Prêtes à suivre l'empereur partout où il voudra les conduire.

— Vous l'entendez messieurs ?

— Sire, balbutia un général, l'armée ignorait sans doute encore l'occupation de Paris, et il est à croire que...

— Pardon, général, interrompit Jacques, l'armée fera comme mon régiment : quand je lui ai appris à Foussard la douloureuse nouvelle à laquelle vous venez de faire allusion, il n'y a eu qu'un cri dans tous les rangs...

— Et ce cri ?... demanda l'empereur.

— Fontainebleau et Paris. Sire ! répartit Jacques avec une vivacité chevaleresque.

— Monsieur de Brancion, reprit l'empereur, saviez-vous qu'il y a eu à Paris un mouvement en faveur des Bourbons, et que les souverains alliés paraissaient lui être favorable.

Le visage de Jacques s'empourpra, et ce fut d'une voix tremblante d'émotion qu'il répondit que c'était la première fois qu'il entendait parler de cet événement.

— Et quels sont les sentimens qu'il vous inspire, à vous royaliste ? car je sais que vous l'êtes fit l'empereur.

— Sire, je l'étais aussi à Iéna et à Eylau, et comme dans les deux mémorables journée, j'oublie mes sentimens pour ne songer qu'à mes devoirs.

Jacques prononça ces paroles avec un accent dans lequel respirait une si évidente loyauté, que Napoléon, comme s'il était pris d'un transport involontaire, fit trois pas vers le jeune colonel.

— Monsieur de Brancion, lui dit-il, je ne sais s'il me sera permis de faire encore quelque chose pour vous; mais ce dont je suis sûr, c'est que vous avez payé noblement votre dette à la France Venez embrasser votre empereur... votre général si vous préférez ce titre.

Jacques appuya respectueusement sa jou contre le visage ému du grand capitaine.

— Messieurs, ajouta l'empereur en élevant la voix, il y a quelque chose de plus beau que l'enthousiasme et de plus respectable que le fanatisme, c'est la fidélité qui repose sur l'honneur. Celle-là ne varie jamais, car elle n'est pas l'esclave de la fortune.

§

Deux mois après, le conseil des ministres était réuni dans le cabinet du roi Louis XVIII Il s'agissait d'arrêter définitivement une liste de soixante nouveaux pairs.

Le chancelier Dambray nomma le comte de Brancion, maréchal-de-camp et officier supérieur des mousquetaires noirs.

— Sa famille, ajouta le chancelier, s'est toujours illustrée par son dévoûment à la monarchie; son père a péri glorieusement dans l'émigration après s'être battu, pour le roi-martyr, au 20 août, et lui-même fait un noble usage d'une grande fortune.

— Chancelier, dit le roi, vous oubliez ses services à l'armée.

Le chancelier fin un geste d'approbation respectueuse.

— Sire, reprit un autre ministre, ancien courtisan de Napoléon, mon dévoir m'ordonne de faire connaître une circonstance grave à Votre Majesté : Au mois d'avril dernier, pendant que MONSIEUR entrait à Paris, le général Brancion, alors colonel, était à Fontainebleau, auprès de l'usurpateur.

— Je le sais, répondit sèchement le roi.—C'est pour cela que mon neveu, le duc de Berry, l'a choisi pour son premier aide-de-camp; et moi-même, messieurs, en signant hier le contrat de mariage du comte de Brancion avec mademoiselle de Navaille, je lui ai rappelé ce fait comme un des plus honorables que je connaisse pour la noblesse française. Chancelier, mettez-le en tête de votre liste.

FIN.